Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260910-D_2026_74-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 10 septembre 2026

Le dix septembre deux mil vingt-six, à dix neuf heures trente, le Conseil municipal de Plougonven, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Fabienne Cyriaque, Claude Darmigny, Jean-Pierre Gautier, Damien Guehl, Colette Guilloux, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Pascale Lamanda, Julia Le Cam, Yvon Le Cousse, Sébastien Le Roux, Christophe Lepitre, Pascal Prigent, Anne-Laure Reig, Thierry Riou, Bertrand Robin, Charlotte Roussel, Giovanna Scaglione, Christophe Stéphan.
Procurations :	Leslie Bourgeois à Christophe Stéphan, Étienne Heurtebise à Nicolas Inisan
Membres en exercice : 22	Membres présents ou représentés : 22
Date de convocation : 04/09/2026	Secrétaire de séance : Sophie Hérault

Délibération n° D-2026-74	Classification : 5.3

Morlaix Communauté :
désignation de représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées
Vote à l'unanimité

Conformément au Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV, une Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée entre Morlaix Communauté et ses communes membres.

La composition de la CLECT a été approuvée par délibération du Conseil de communauté en date du 29 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de désigner M. Yvon Le Cousse (titulaire) et M. Nicolas Inisan (suppléant) pour représenter la commune à la CLECT ;
- de charger Mme la Directrice générale des Services de transmettre la délibération correspondante à Morlaix Communauté.

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

